

(Gratuit)



DEMI-JOURNÉE TECHNIQUE

Comment intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme ?

Mardi 15 octobre 2019 de 09h à 12h30

A Villers-Cotterêts (AISNE)

Inscription obligatoire :

CPIE des Pays de l'Aisne

Tél. : 03.23.80.03.02

E-Mail : contact@cpie-hautsdefrance.fr

Public concerné :

Cette demi-journée s'adresse prioritairement aux élus, salariés des services de l'État, techniciens et chargés de missions de collectivités ou d'établissements publics, salariés ou membres d'associations, personnels de l'Éducation Nationale, en charge des questions portant sur la prévention des risques. Dans la mesure des places disponibles, elle sera également ouverte aux étudiants ainsi qu'à toutes les personnes intéressées par le sujet.

Pourquoi cette demi-journée ?

Le département de l'Aisne est régulièrement exposé aux inondations. Sujet au cœur du développement du territoire, l'anticipation et la prévention de ce risque passent également par son intégration en amont des projets et dans les documents d'urbanisme. Parmi tous les outils disponibles, il est parfois difficile de se repérer et de prévenir efficacement ce risque sur son territoire. En l'absence de Plan de Prévention des Risques et de zonages réglementaires, des documents de planification peuvent prendre le relais pour permettre la prise en compte des risques grâce à des orientations en matière de développement ou d'affectation des sols. Cette demi-journée sera l'occasion de mieux les connaître pour ensuite les mobiliser afin d'améliorer la résilience des territoires.

Cette demi-journée est organisée par le CPIE des Pays de l'Aisne (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil régional Hauts-de-France, en partenariat avec la commune de Villers-Cotterêts et l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Vallée de l'Oise.

Adresse :

Le lieu exact sera communiqué après votre inscription, quelques jours avant la demi-journée.



Les bons réflexes à avoir en cas d'inondation
soudaine : inondaction.net/reflexes

